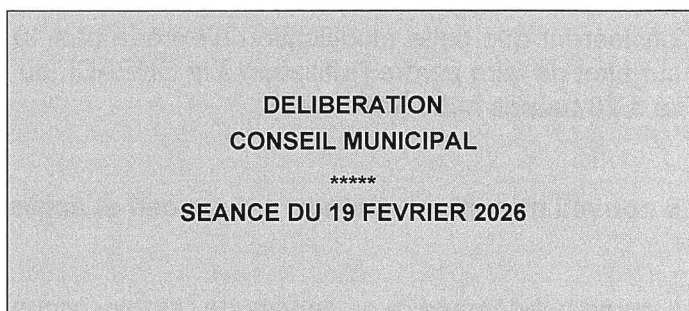




Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	13	13 +7

Date de convocation 12 février 2026
--

Date d'affichage 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Bruno LÉOTIER

Représentés : Laurence FOURNIER représentée par Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD représentée par Nicolas MENNETRIER, Valérie PELLERIN représentée par Annie SALAMI, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN représentée par Pascal GENET, Vincent BLANCHOT représenté par Robert BESANÇON, Julien SEYSSEL représenté par Urbain VELUT

Absents : Marcel CHRISTEL, Monique SIMON

Robert BESANÇON a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, secrétaire générale, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Modification du temps de travail d'un agent

N° de délibération : 20260211

Monsieur Genet expose :

Considérant les nécessités de service liées aux missions exercées par Mme Joseph Marina au sein du service intendance ainsi qu'au renfort assuré pour le ménage des classes de maternelle ;

Considérant que ces missions complémentaires ont conduit à la réalisation régulière d'heures supplémentaires et qu'il convient de régulariser la situation en adaptant la durée hebdomadaire de service à la quotité de travail réellement effectuée ;

Considérant qu'en application de l'article L542-3 du code général de la fonction publique, il y a lieu de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet, créé par délibération en date du 16 juillet 2024, initialement fixé à 30h hebdomadaire, pour le porter à 31h30 à compter du 16 mars 2026 ;

Considérant que cette modification n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné (seuil d'affiliation fixé à 28 heures hebdomadaires) ;

Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

La durée hebdomadaire de service de l'emploi occupé par Mme Joseph Marina est portée de 30h hebdomadaire à 31h30 à compter du 16 mars 2026.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la signature de l'arrêté individuel correspondant.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
13	20	20	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Robert BESANÇON
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

